

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT « AVIS DE TEMPS FORT »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,
Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur une partie du parking de St Catherine, « AVIS DE TEMPS FORT »

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement est interdit sur une partie du parking de St Catherine (côté gauche, côté mer), le jeudi 29 mai 2025 à compter de 7h00 pour la manifestation « Avis de Temps Fort »

Article 2 :

La signalisation réglementaire de la zone interdite au stationnement est mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 14 mai 2025

LOCMIQUÉLIC, le 02 mai 2025

Pour Monsieur le Maire empêché,

Monsieur le premier Adjoint,

Jean-Claude GUIDAL.

